

CONVENTION DE COACHING

JULIE CHAPPUT CONSEIL

1. LES OBJECTIFS DU COACHING

Les objectifs concrets et personnalisés de cet accompagnement seront à préciser au cours des premières séances de coaching (phase exploratoire). Au jour de la signature du contrat, ces objectifs peuvent se formuler ainsi : faire un diagnostic global de l'entreprise, identifier les leviers de réussite, déterminer un plan d'actions et le mettre en œuvre, en s'appuyant donc sur du conseil en stratégie, en communication et marketing, en management ainsi qu'en développement personnel et professionnel, auprès du/de la dirigeant-e et son équipe.

2. DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé est constitué de séances individuelles de 45 min à 1 heure en moyenne, tous les 15 jours au démarrage puis une fois par mois, à ajuster selon les besoins du moment. Les entretiens de coaching auront lieu par visio entre le coach et le Client, voire avec un ou plusieurs membres de son équipe. Il peut ainsi s'agir aussi de séances collectives.

Les dates de séances seront programmées d'une séance à l'autre entre le coach et le Client afin d'ajuster le rythme aux nécessités.

Séance préliminaire : Une première réunion avec le Client et le coach a permis de définir les objectifs de l'accompagnement. A l'issue d'une première séance, le Client a pu tester la méthode de coaching et les conditions de l'accompagnement.

Séance de bilan : A l'issue prévue de la période d'accompagnement, une réunion sera programmée pour faire un bilan de l'accompagnement.

3. ENGAGEMENTS DU COACH

Le coach est tenu à une obligation de moyens envers le Client pour l'aider à atteindre ses objectifs. Le coach a la responsabilité du cadre, de la procédure, et du respect du code de déontologie. Toute intervention ou préconisation du coach sera exclusivement au service du client et de ses objectifs. Le coach est tenu au secret professionnel.

4. ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le processus de coaching a pour but d'aider le Client dans un processus de changement via des aspects organisationnels, logistiques etc..et aussi par delà des résistances émotionnelles non conscientes qui lui font obstacles. Ces émotions sont susceptibles de détourner le Client de ses objectifs. Dans ces étapes délicates, si le coach a le devoir d'aider le Client à franchir le cap, le Client conserve la responsabilité de ses décisions, de ses actes et de ses résultats. Pour bénéficier pleinement du coaching, elle s'honore d'être assidue aux séances planifiées, et d'effectuer, entre deux séances, les exercices et les tâches définis avec son coach.

5. HONORAIRES & PRESTATIONS

Le forfait choisit dans le cadre de cette convention est un forfait de séances s'élevant à€ HT.

Le forfait comprend : la phase de diagnostic, le premier entretien, les séances de coaching, la séance de bilan et la possibilité de s'entretenir avec son coach par mail. Le forfait d'honoraires est exigible à la signature du contrat ou en plusieurs paiements selon possibilités choisies via le site internet.

6. ANNULATION ET REPORT DE SEANCE

Compte tenu des dynamiques mises en jeu dans un processus de coaching, il est nécessaire que le Client respecte le rythme des séances. En cas d'annulation ou de report d'une séance du fait du Client, celui-ci s'engage à en avertir son coach au plus tard dans les 48 heures qui précèdent. Toutefois à chaque fois qu'il aura été possible de définir une autre date de rendez-vous qui convienne aux deux parties et respecte le rythme du coaching (à plus ou moins une semaine maximum par rapport à l'espacement prévu entre deux séances). Néanmoins, chaque modification de planning devra donner lieu à discussion entre les parties.

7. REVISION ET TERME DU CONTRAT

Le Coach et le Client sont impliqués conjointement dans le processus de coaching. Ils s'engagent à le mener à son terme sauf cas de force majeure. L'attention du client est attirée sur le fait que les honoraires dus au titre du contrat ne sont pas remboursables quel que soit le motif autre que force majeure avérée et, dans ce cas, dans la limite des séances non effectuées.

8. VOTRE ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS

En utilisant ce Service, vous signifiez votre acceptation de la convention de Coaching. Si vous n'acceptez pas cette convention, veuillez ne pas utiliser notre Service de Coaching. Si vous utilisez ce Service de Coaching après la modification de la présente convention de Coaching, vous serez considéré comme ayant accepté tous les ajouts et les modifications.

Signature Coach:

Signature Client: